R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **15**
En exercice : **15**
Qui ont pris part à la délibération : **10**
Dont pouvoirs : **0**

Date de la convocation : **06/06/2025**
Date d'affichage : **20/06/2025**
MA-DEL-2025-045

L'an **deux mil vingt cinq, le treize juin**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune **de BENEVENT-L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.
Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.
Étaient absents non excusés :
Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Assainissement : maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le diagnostic global d'assainissement du bourg et la nécessité d'intervention sur la partie dite de " Luchaire".

L'option que pourrait retenir le Conseil Municipal serait la suppression de la station Luchaire et le transfert des eaux usées vers la lagune de Sigondelle dont il faudra augmenter la capacité.

Le coût estimatif des travaux est de 1 659 910,00 € HT dont 667 000 € HTpour la station en elle-même, le reste, 992 910 € HT, consistant à des interventions sur le réseau : (réhabilitation du réseau avenue du Limousin, transfert des avenues René Margot et Charles de Gaulle, de la rue de Lagette, réhabilitation des réseaux des rues des Tanneries, de la rue des Rosiers, du quartier de la Tannerie et de la route de Mourioux), pose d'un dégrilleur à l'Ehpad.

Ces travaux pourront être réalisés en 2 tranches (tranche 1 : intervention sur les réseaux - tranche 2 : travaux de lagunage).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient les propositions ci-dessus énumérées
- décide d'ouvrir la procédure de recrutement du maître d'oeuvre de l'opération pour l'ensemble des travaux, la 2ème tranche étant optionnelle
- sollicite les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de la CREUSE et publication par voie d'affichage le 20/06/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. André MAVIGNER

MAIRIE DE BÉNÉVENT-L'ABBAYE 23210

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250606-MA-DEL-2025-045-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025